



## Honoraires d'une succession !

Par **Moujick**, le **04/09/2013** à **16:37**

Bonjour !

Ma notaire, qui m'a aidé pour la succession de mon père, succession gérée par le notaire de mon père, m'a envoyé une feuille intitulée Prévision Taxe N° 37463 d'un montant de 700 € ( le mot honoraires est inscrit dans la colonne Descriptif ). Or je croyais que les deux notaires se partageaient les frais d'acte : prélèvement fait autour d'une estimation de 2000 €.

Elle me demande d'approuver si je suis d'accord.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **04/09/2013** à **20:33**

bjr,

les notaires se partagent les frais quand il s'agit d'une vente entre notaire du vendeur et notaire de l'acheteur car il n'y a qu'un acte.

dans votre cas, il est normal que le notaire vous envoie la facture pour la prestation que vous lui avez demandée et cela ne concerne pas à mon avis le travail fait par le notaire de votre père dans le traitement de la succession.

cdt

Par **Moujick**, le **05/09/2013** à **21:32**

Merci beaucoup !